



Le 12 janvier 2021

Monsieur Éric Girard  
**Ministère des Finances**  
390, boulevard Charest Est  
Québec (Québec) G1K 3H4

>>>>>Par courriel<<<<<

**Objet : Consultations prébudgétaires**

Monsieur le Ministre,

Chaque année, les décisions d'aménagement prises par les 134 000 propriétaires forestiers du Québec contribuent à dynamiser l'économie de nombreuses régions puisque le bois qu'ils récoltent génère des retombées importantes lorsqu'il est transformé. Toutefois, la politique budgétaire et fiscale du Québec doit nécessairement soutenir le travail des producteurs forestiers puisque les activités d'aménagement forestier présentent de faibles perspectives de rentabilité pour leurs promoteurs.

En 2019, les volumes de bois récoltés par les producteurs forestiers en forêt privée totalisaient 6,4 Mm<sup>3</sup>, contribuant ainsi à sécuriser un cinquième des approvisionnements de l'industrie forestière québécoise. Désirant bâtir sur ce succès et puisque les retombées dépassent largement les sommes investies par le gouvernement, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a récemment dévoilé une Stratégie nationale de production de bois qui vise à faire passer cette récolte à 7,8 Mm<sup>3</sup> de bois par an d'ici 2025. Vous comprendrez qu'un soutien approprié sera de mise si l'on désire atteindre cette cible et y récolter le fruit des bénéfiques économiques pour l'ensemble de la société.

C'est pourquoi nous souhaitons attirer votre attention sur deux mesures budgétaires qui permettront de mobiliser davantage de propriétaires forestiers à devenir producteurs forestiers, d'intensifier les activités d'aménagement forestier chez ces producteurs et ainsi d'accroître la récolte du bois en forêt privée.

Ainsi, nous vous proposons d'accroître **les budgets d'aide à la mise en valeur des forêts privées de 5 M\$ par année** afin de permettre le retour du financement direct des plans d'aménagement forestier bonifiés des informations environnementales. Ce financement permettrait de développer la culture sylvicole chez plusieurs propriétaires de boisés puisque les individus détenant un plan d'aménagement forestier pratiquent une gestion plus active de leurs boisés. Qui mieux est, ce soutien financier supplémentaire devrait être accordé pour bonifier ces plans d'informations à caractère environnemental afin de répondre aux nouvelles exigences sociétales sur la conservation des milieux humides et hydriques, la préservation des habitats des espèces à statut précaire et la protection des milieux sensibles.

...2

En parallèle, nous sommes d'avis que le prochain budget pourrait s'avérer une opportunité intéressante pour mettre en application les recommandations qui émanent du comité de liaison visant à améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers et composé d'intervenants de votre ministère, de celui des Forêts, de la Faune et des Parcs et de Revenu Québec. Ces propositions s'inscrivent dans l'intention de votre collègue des Forêts qui désire procéder à la simplification de l'environnement fiscal des producteurs forestiers dès 2021, tel qu'identifié dans la révision ciblée du régime forestier dévoilée l'automne dernier.

Ainsi, il y aurait lieu de **simplifier le déclenchement de la mesure de remboursement de taxes foncières des producteurs forestiers** en éliminant l'obligation de déclarer des dépenses supérieures à la valeur des taxes pour obtenir un remboursement. Cette modification permettrait de réduire le fardeau administratif pour les bénéficiaires, d'accélérer le remboursement aux producteurs, de maximiser l'utilisation du programme, de simplifier la gestion des crédits d'une année à l'autre et de corriger les iniquités qui pourraient exister entre différents contribuables réalisant les mêmes travaux, mais soumis à des taxes foncières différentes. Par ailleurs, nous jugeons pertinent de procéder à la modification de la règle fiscale exigeant de calculer les remboursements par unité d'évaluation foncière afin que ce calcul des dépenses admissibles se fasse dorénavant sur l'ensemble ou sur une portion des unités d'évaluation foncière détenues, au choix du particulier ou de la société. Notons qu'à terme, ces changements au remboursement de taxes foncières des producteurs forestiers n'entraîneront pas de dépense supplémentaire pour votre gouvernement, mais permettront de dynamiser l'activité forestière en forêt privée.

Nous savons que trouver de nouvelles sommes pour la mise en valeur des forêts privées est un enjeu complexe considérant le contexte économique et budgétaire du gouvernement. Cependant, le déploiement de ces propositions permettra de poursuivre la mobilisation des propriétaires forestiers dans la production de bois, et ce, dans une optique de développement durable des communautés rurales du Québec.

Nous demeurons disponibles pour fournir de plus amples précisions sur ces deux propositions, dont l'adoption nous apparaît simple.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes meilleures salutations.

Le président,



Pierre-Maurice Gagnon

PMG/sv

c. c. M. Pierre Dufour, MFFP

M. Marcel Groleau, UPA